

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL DU 13 mars 2020 à Targon**

DELIBERATION N°07/2020 - Budget ANNEXE EDS

Objet : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

L'an deux mille vingt, le treize mars à dix heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Targon.
Date de convocation du Comité Syndical : 6 mars 2020

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
BRUN	Michel		ANDRON	Monique	
LEVEAU	Alain	1	BONNAMY	Nicole	
PEZAT	Richard		SHERIFFS	Colin	
LAMOUREUX	Didier		FOUILHAC	Christiane	1
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AVINEN	Marc	1	BONNIER	Patrick	
IMMER	Françoise		LOPEZ	Denis	
POISBELAUD	Gérard		MONTEIL	Frank	
ROCA	Nathalie		NOGUEROLLES	Louis Pierre	
ZOGHBI	Véronique		VIANDON	Christophe	
CDC DU CREONNAIS					
FELD	Mathilde		MOLL	Jean-Louis	
GARZARO	Paul		GACHET	Pierre	
PAGES	Bernard	1	TARBES	Nicolas	
DOUENCE	Michel		DELESALLE	Barbara	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
LAYRIS	Georges		CLEMENT	Céline	
MONGET	Alain	1	DELCROS	Francis	
BERGOGNAT	Jean-Yves		LAROZE	Philippe	
BROUSTAUT	Jean-François		PRADEAU	Frédéric	
MARTINEZ	Pierre -Emmanuel		BORAS	Jean-François	
CDC SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
BARIANT	Pierre		CHIRON	Patrice	
DUTRUCH	Luc		DANG	Francis	
JAGUENAUD	Pierre		DURAND	Pierre	
MARTIN	José		LAPORTE	Hubert	
PASCAL	Denis		PUYAU PUYALET	Henri	
PERON	Christian		SEIGNEUR	Jean-Louis	

Vérification du QUORUM : 13

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 5

Nombre de votants : 5

Rappel : le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du 5 mars 2020 à Targon, Conformément à l'article L2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical pour le 13 mars 2020.

Le quorum n'est pas atteint mais en application de l'article cité ci-dessus l'assemblée peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200313-07-2020-EDS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant la demande de la perception d'établir une délibération spécifique au budget annexe EDS concernant la mise en place du RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Considérant que la délibération concernée est la n°41/2017 du comité syndical du 14 décembre 2017, mettant en place le RISFEEP au 1er janvier 2018

Considérant qu'aucun point de cette délibération n'est modifié.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- **d'établir** une délibération spécifique au budget annexe EDS concernant le RIFSEEP, ayant le même contenu que la délibération n°41/2017 du comité syndical du 14 décembre 2017

- de prévoir les crédits correspondants aux dispositions mentionnées dans la délibération 41/2017 du comité syndical du 14 décembre 2017, au budget annexe EDS

- de préciser qu'en conséquence les délibérations

- n°71/2007 du 24 mai 2007 du bureau, portant institution de l'indemnité de missions des préfetures (IEMP)

- n°69/2007 du bureau en date du 24 mai 2007, portant institution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

- n°35/2008 du comité syndical portant institution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) sont abrogées.

Fait et délibéré le 13 mars 2020

Le Président,



Alain LEVEAU

Conseiller général Honoraire - Maire de Bellebat

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

-informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200313-07-2020-EDS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXE 1

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS / MONTANTS MAXIMA DE L'IFSE

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Fonctions / emploi dans la collectivité (à titre indicatif, à adapter, compléter, modifier)</i>	<i>Montants maxima annuels d'IFSE</i>
		Non logés
Attachés		
Groupe 1	Direction de structure	36 210 €
Groupe 2	Responsable de service avec responsabilité d'encadrement	32 130 €
Groupe 3	chargé de mission avec responsabilité de projet	25 500 €
Groupe 4	chargé d'étude / de mission sans responsabilité de projet	20 400 €
Rédacteurs		
Groupe 1	responsable de service ou de structure	17 480 €
Groupe 2	adjoint au responsable de service	16 015 €
Groupe 3	agent avec expertise sans responsabilité d'encadrement	14 650 €
Adjoint administratifs		
Groupe 1	responsable de service avec technicité et responsabilité	11 340 €
Groupe 2	agent avec responsabilité de projet et polyvalence	10 800 €
Groupe 3	agent d'exécution polyvalent	9 600 €
Groupe 4	agent d'exécution non polyvalent	8 400 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200313-07-2020-EDS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

